

RAPPORT N° 04/3-42
au Conseil Municipal

OBJET

CALIBRAGE DE LA RUE DES DEUX-CANONS (PARTIE BASSE)

APROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Afin d'améliorer le confort d'usage de ses voies, la Commune envisage de procéder au calibrage de la Rue des Deux-Canons dans sa partie comprise entre la Rue Léopold Rambaud et l'Avenue Delattre de Tassigny.

Les interventions prévues vont être principalement les suivantes :

- réfection et calibrage du corps de chaussée,
- création de trottoirs,
- implantation de stationnement longitudinal,
- réfection du réseau d'eaux pluviales,
- dissimulation des réseaux TELECOM et EDF.

Le montant global des travaux est estimé à 280 000,00 euros.

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget principal sous les Chapitre 23 et Article 2315.

L'opération étant éligible au Contrat d'Aide aux Communes, le plan de financement s'établit comme suit :

- 15 % Commune,
- 85 % (CAC) Département.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet de calibrage de la Rue des Deux-Canons (partie basse) ;
- de m'autoriser à :

RAPPORT N° 04/3-42

- lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, conformément aux Articles 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;
- passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, traiter par marché(s) négocié(s), conformément à l'Article 35-I du CMP ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/3-42
du Conseil Municipal
en séance du Vendredi 13 Juin 2003

OBJET

CALIBRAGE DE LA RUE DES DEUX-CANONS (PARTIE BASSE)

APROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-42 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de calibrage de la Rue des Deux-Canons (partie basse).

ARTICLE 2

Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, conformément aux Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

DELIBERATION N° 04/3-42

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s), sur la base de l'Article 35-1 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4

Approuve le financement du projet, comme suit :

- 15 % Commune,
- 85 % (CAC) Département.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 25 JUN 2004



René-Paul VICTORIA